

# **47 - LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL**

## **OBJECTIF :**

- **identifier le rôle des principales institutions représentatives du personnel et celui des syndicats.**

## **Plan de la leçon**

**1 – Les représentants élus**

**2 – Les syndicats**

**3 – Le fonctionnement des instances représentatives**

# 1 LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

## → les délégués du personnel et le comité d'entreprise

### 1

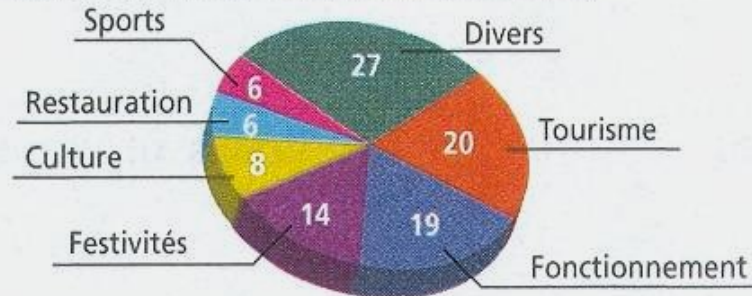
Fonctionnement	Délégués du personnel	Comité d'entreprise
Seuil d'exigibilité		
Électeurs		
Éligibilité		
Durée du mandat		
Rôle		

Fonctionnement	Délégués du personnel	Comité d'entreprise
Seuil d'exigibilité	Plus de 10 salariés	À partir de 50 salariés
Électeurs	Tous les salariés âgés de 16 ans minimum, employés depuis 3 mois dans l'entreprise.	
Éligibilité	Âge 18 ans - 1 an d'ancienneté dans l'entreprise.	
Durée du mandat	4 ans - Rééligibles.	
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives des salariés.</li> <li>– Saisir l'inspecteur du travail et l'accompagner dans ses visites, à sa demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rôle économique et social (à titre consultatif).</li> <li>– Gestion des activités sociales et culturelles.</li> </ul>

## → la délégation unique

## Les dépenses des comités d'entreprise

(Répartition du budget par secteur d'activité, en %)



## 2 LES SYNDICATS

4

**Les délégués syndicaux sont désignés par le syndicat auquel ils adhèrent.**

5

**Ils représentent leur syndicat et ses adhérents auprès du chef d'entreprise. Ils ont une mission de revendication (obtenir davantage que les droits acquis).**

6

**CGT : Confédération Générale du Travail**

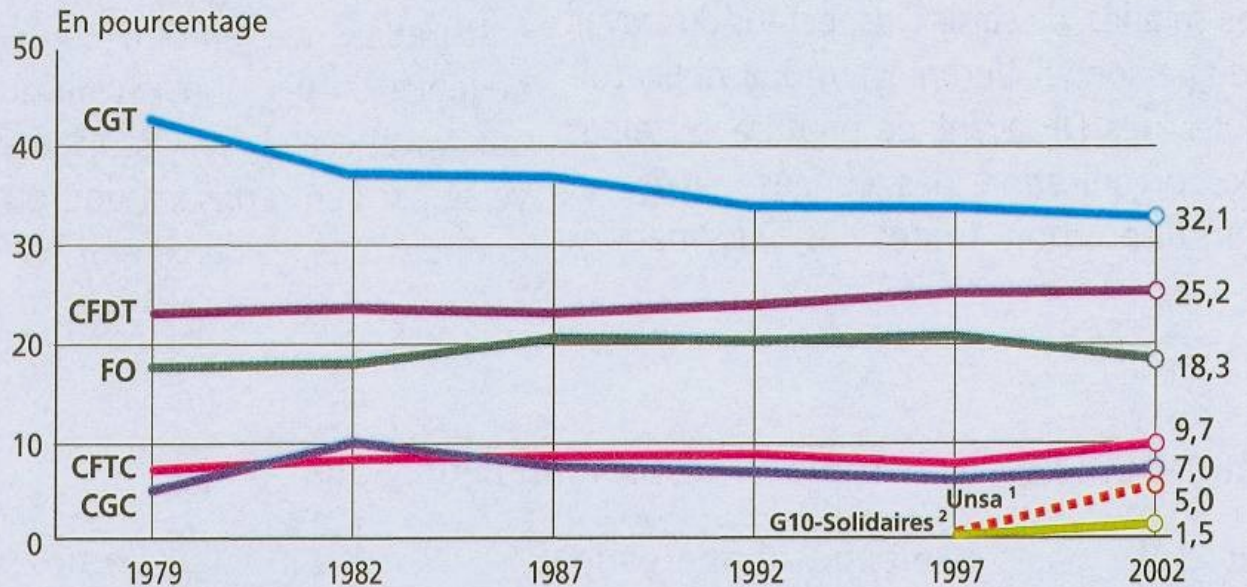
**CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail**

**FO : Force Ouvrière**

**CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**

**CGC : Confédération Générale des Cadres**

## L'audience des syndicats lors des élections prud'homales



1. UNSA: Union syndicale des syndicats autonomes.

2. G10: Union syndicale G10-Solidaires.

Source: ministère d

**7** Les syndicats historiques restent stables, à l'exception notable du leader CGT, qui a perdu environ 20% de ses suffrages. On note par ailleurs, l'apparition de nouvelles entités comme L'unsa, SUD ou les G10 solidaires

**8** CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, L'unsa, SUD et les G10 solidaires

**3** LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

Situations	Légale	Justification
Antoine, membre du CE, profite de ses heures de délégation pour effectuer des achats personnels.		
L'employeur refuse de mettre un local à la disposition des représentants du personnel.		
Les délégués syndicaux distribuent des tracts à l'intérieur de l'entreprise pendant les heures de travail.		
Le CE affiche des documents dans les bureaux et les ateliers.		

Situations	Légale	Justification
Antoine, membre du CE, profite de ses heures de délégation pour effectuer des achats personnels.	Non	Heures accordées pour l'exercice exclusif des missions du CE.
L'employeur refuse de mettre un local à la disposition des représentants du personnel.	Non	Mise à disposition obligatoire d'un local.
Les délégués syndicaux distribuent des tracts à l'intérieur de l'entreprise pendant les heures de travail.	Non	Distribution de tracts autorisée en dehors des heures de travail.
Le CE affiche des documents dans les bureaux et les ateliers.	Oui	Affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

**Pour licencier un salarié protégé, l'employeur doit :**

- solliciter l'avis du Comité d'entreprise**
- adresser une demande d'autorisation à l'inspecteur du travail par lettre recommandée avec accusé réception.**

**Le salarié doit être réintégré dans ses fonctions dans les deux mois et recevoir une indemnité égale à la totalité du préjudice subi.**



# [ Les institutions représentatives du personnel ]

## Représentants élus du personnel

## Représentants désignés par la section syndicale

Seuil : plus de 10 salariés

Mandat : .....

Seuil : .....

Mandat : .....

Seuil : .....

Mandat : durée variable

• Rôle consultatif en matière économique et sociale

• .....

• .....

• .....

• .....

• .....

## [ Les institutions représentatives du personnel ]

### Représentants élus du personnel

### Représentants désignés par la section syndicale

#### DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Seuil : plus de 10 salariés  
Mandat : 4 ans, rééligibles

• Présentation à l'employeur des revendications individuelles et collectives du personnel

#### COMITÉ D'ENTREPRISE

Seuil : au moins 50 salariés  
Mandat : 4 ans, rééligibles

• Rôle consultatif en matière économique et sociale  
• Gestion des activités sociales et culturelles

#### DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Seuil : au moins 50 salariés  
Mandat : durée variable

• Représentation des adhérents au syndicat auprès du chef d'entreprise  
Rôle revendicatif